

Compte rendu de la séance du vendredi 12 mars 2021

Présents : Monsieur Didier GAVALDA, Monsieur David ESCANDE, Madame Elisabeth OULES, Monsieur Francis ANTOLIN, Monsieur Philippe MAFFRE, Madame Marie-Christine ARMENGAUD, Monsieur Tom FABRE, Monsieur Joseph CASBAS, Madame Francine VIEU, Monsieur Jean-Michel SIRE, Monsieur Pierre BOUSSIÈRE, Monsieur Jacques GALIBERT, Monsieur Thierry OULES, Monsieur Thierry ESCANDE, Monsieur Gaël BENOIT, Monsieur Dominique MAFFRE, Monsieur Guillaume GALIBERT

Représentés : Monsieur Thierry ESCANDE représenté par David ESCANDE

Absents excusés : Monsieur Daniel ESTADIEU

Absents :

Secrétaire de la séance: Tom FABRE

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal se tienne à huis-clos, conformément à l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, vu que le couvre-feu empêche la présence du public et pour sécuriser les décisions prises lors de la séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé de tous les membres présents.

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la commune de Fontrieu et les budgets annexes de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité les comptes de gestion suivants :

- Commune, - Eau, - Assainissement, - Pompes Funèbres, - Zone viabilisée de la Verrouillé,

dressés par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Sous la présidence de Madame Marie Christine ARMENGAUD chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	816 010.91	640 141.50	1 456 152.41
Titres émis	1 117 095.34	608 152.97	1 725 248.31
Résultat de l'exercice	301 084.43	-31 988.53	269 095.90
Résultat reporté	623 438.54	310 934.56	934 373.10
Résultat de clôture hors restes à réaliser	924 522.97	278 946.03	1 203 469.00
Restes a réaliser dépenses		361 064.00	361 064.00
Restes à réaliser recettes		194 026.00	194 026.00
Solde restes à réaliser		-167 038.00	-167 038.00
Besoin de financement		0.00	0.00

Hors de la présence de M. GAVALDA Didier, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF EAU

Sous la présidence de Madame Marie Christine ARMENGAUD chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe de l'EAU de 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	339 219.48	524 221.87	863 441.35
Titres émis	279 375.24	457 317.26	736 692.50
Résultat de l'exercice	-59 844.24	-66 904.61	126 748.85

Résultat reporté	- 61 451.65	372 653.94	311 202.29
Résultat de clôture hors restes à réaliser	-121 295.89	305 749.33	184 453.44
Restes a réaliser dépenses		198 918.00	198 918.00
Restes à réaliser recettes		348 441.00	348 441.00
Solde restes à réaliser		149 523.00	149 523.00
Besoin de financement		0.00	0.00

Hors de la présence de M. GAVALDA Didier, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'EAU de FONTRIEU pour 2020.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Madame Marie Christine ARMENGAUD chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT de 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	98 464.09	38 316.99	136 781.08
Titres émis	64 905.80	70 931.84	135 837.64
Résultat de l'exercice	-33 558.29	32 614.85	-943.44
Résultat reporté	-18 234.87	100 136.23	81 901.36
Résultat de clôture hors restes à réaliser	-51 793.16	132 751.08	80 957.92
Restes a réaliser dépenses		0.00	0.00
Restes à réaliser recettes		0.00	0.00
Solde restes à réaliser		0.00	0.00
Besoin de financement		0.00	0.00

Hors de la présence de M.GAVALDA Didier, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT pour 2020.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF POMPES FUNEBRES

Sous la présidence de Madame Marie Christine ARMENGAUD chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe des POMPES FUNEBRES de 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	0.00	0.00	0.00
Titres émis	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Résultat reporté	2 639.58	0.00	2 639.58
Résultat de clôture hors restes à réaliser	2 639.58	0.00	2 639.58
Restes a réaliser dépenses		0.00	0.00
Restes à réaliser recettes		0.00	0.00
Solde restes à réaliser		0.00	0.00
Besoin de financement		0.00	0.00

Hors de la présence de M. GAVALDA Didier, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe des POMPES FUNEBRES de FONTRIEU pour 2020.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ZONE VIABILISEE DE LA VERROUILLE 2020

Sous la présidence de Madame Marie Christine ARMENGAUD chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe ZONE VIABILISEE DE LA VERROUILLE de 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	0.00	0.00	0.00
Titres émis	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Résultat reporté	-3 462.96	-5 000.00	-8 462.96
Résultat de clôture hors restes à réaliser	-3 462.96	- 5 000.00	-8 462.96
Restes a réaliser		0.00	0.00

dépenses			
Restes à réaliser recettes		0.00	0.00
Solde restes à réaliser		0.00	0.00
Besoin de financement		- 5000.00	- 5 000.00

Hors de la présence de M.GAVALDA Didier, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe ZONE VIABILISEE DE LA VEROUILLE pour 2020.

AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION COMMUNE

Sous la présidence de Didier GAVALDA,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTA T CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	310 934.56		-31 988.53	361 064.00 194 026.00	-167 038.00	0.00
FONCT	1 007 612.98	384 174.44	301 084.43			924 522.97€

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de + 278 946.03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2020	924 522.97 €
Besoin de financement :	0.00€
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	924 522.97 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €
---	--------

AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION EAU

Sous la présidence de Didier GAVALDA

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT T CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	372 653.94 €		-66 904.61 €	198918.00€ 348441.00€	149 523.00€	0.00€
FONCT	-61 451.65 €	0.00 €	-59 844.24€			-121 295.89 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 305 749.33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2020	0.00 €
Besoin de financement :	
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	-121 295.89 €

AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Didier GAVALDA

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	100 136.23 €		32 614.85 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	0.00 €
FONCT	-18 234.87 €	0.00 €	-33 558.29 €			-51 793.16 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **132 751.08 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2020	0.00 €
Besoin de financement :	
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	-51 793.16 €

AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION SERVICE FUNERAIRE

Sous la présidence de Didier GAVALDA

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0.00 €		0.00 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	0.00 €

FONCT	2 639.58 €	0.00 €	0.00 €			2 639.58 €
-------	------------	--------	--------	--	--	-------------------

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **0.00 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2020	2 639.58 €
Besoin de financement :	0.00 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie)	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	2 639.58 €
	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

PROPOSITION D ACHAT D UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 753 A SABLAYROLLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de réalisation de l'assainissement collectif conformément aux zones définies par le schéma communal d'assainissement validé en 2014 se poursuit, le hameau de Sablayrolles sera desservi en assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le cabinet GAXIEU SAS, qui est chargé de la maîtrise d'œuvre du projet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B 753 située à Sablayrolles, appartenant à Monsieur CABROL Francis afin d'installer la pompe de relevage.

Cette acquisition se fera au prix de TROIS MILLE euros (3 000 €) l'hectare.

Monsieur le Maire précise que la superficie sera déterminée après le relevé topographique du géomètre.

Monsieur le Maire propose que les frais d'actes notarié et de géomètre soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de faire l'acquisition en partie de la parcelle cadastrée B 753 sise à Sablayrolles appartenant à Monsieur CABROL Francis au prix de TROIS MILLE euros l'hectare (3 000 €), la superficie sera déterminée lors du relevé topographique réalisé par un cabinet de géomètre,

- ACCEPTE que les frais de géomètre et d'acte notarié soient supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DECLASSEMENT ET CESSION D UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DU HAMEAU DE LA BONNEFON

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2131-2 et L5214-16,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 qui prévoit que le classement ou déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que les droits d'accès seront mis en cause,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été saisi par M. et Mme MAFFRE Jean-Paul de la Bonnefon, d'une demande d'acquisition d'une partie du domaine public communal, dans ce hameau.

Ils souhaiteraient acquérir l'ancienne voie communale depuis longtemps inutilisée et située à la parallèle au regard de la route actuelle.

Ce chemin se trouve au milieu les parcelles de M.MAFFRE Jean-Paul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTE de vendre cet ancien chemin communal à M et Mme MAFFRE Jean-Paul
- DECIDE d'ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement de la partie de terrain destinée à l'aliénation.
- FIXE le prix de vente à suivant l'arrêté fixant le prix des terres agricoles.
- DECIDE que les frais de géomètre, de commissaire enquêteur et que les frais d'actes seront à la charge de M. et Mme MAFFRE Jean-Paul.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

CREATION POSTE SAISONNIER AU MUSEE DU PROTESTANTISME

Vu le code général de collectivités territoriales - CGCT - ,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 34 qui dispose qu'une délibération de la collectivité territoriale doit créer l'emploi saisonnier.

Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord au recrutement d'emplois saisonniers d'adjoint d'animation territorial au Musée du protestantisme pour la saison d'été 2021 afin de permettre aux touristes de bénéficier d'une amplitude horaire plus grande, et d'animations plus rapprochées, et de permettre aux employés du service de prendre leurs congés dans de bonnes conditions tout en assurant un service continu.

Le poste d'adjoint d'animation est ouvert du 1er juillet 2021 au 30 septembre 2021, il est précisé que les missions seront les suivantes : accueil, accompagnement des visites guidées. Ce poste sera occupé par un agent, lequel dispose de capacités particulières en histoire et culture.

Monsieur le Maire rappelle la convention conclue entre la commune historique de Ferrières et l'association du Musée du protestantisme, le 1^{er} décembre 2000.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE la création d'un poste d'agent d'animation territorial saisonnier, pour la saison d'été 2020, du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2021 au grade d'adjoint d'animation territorial non titulaire, au 1^{er} échelon, indice brut 354, indice majoré 330
- CONFIRME que la rémunération sera prise en charge en totalité par la commune, puis un titre de recette sera émis par la commune au nom du Musée du protestantisme dont la somme correspondra à 50% des salaires et charges versés, en vertu de la convention du 1^{er} décembre 2000 en vigueur entre les deux organismes
- INDIQUE que cette dépense a été prise en compte lors de l'élaboration du budget primitif de la commune 2021

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Une réunion concernant les travaux d'assainissement du hameau de Sablayrolles aura lieu le vendredi 19 mars à 20 h 30 à la salle de Sablayrolles.

M. le maire donne lecture d'un service de la sous-préfecture " le défenseur des droits". Ce service a été contacté par Monsieur Roland LABOYE qui sollicite le retrait des panneaux positionnés à l'entrée du village. Le service administratif soumettra se courrier au service des Maires de France pour préparer une réponse.

M. le Maire avait été informé qu'il n'y avait plus de lumières au hameau de Baffignac. Après contrôle, il s'avère que le disjoncteur avait été baissé.

Une collecte de bâche à silo et ficelles utilisées par les agriculteurs aura lieu du 29 mars au 2 avril 2021 à la déchèterie de Brassac.

La commission "TRAVAUX" s'est réunie le vendredi 12 mars pour faire un choix parmi les 9 consultations d'architectes qui ont déposé un dossier pour le projet de construction de l'atelier et de la mairie sur les terrains de la Verrouillé. 2 architectes ont été retenus. Nous pourrions avoir plus de dotation DETR si la commune utilise des matériaux locaux comme le bois.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements des résidents de Nancy Bez pour les galettes offertes en début d'année.

M. Dominique MAFFRE demande de remettre les poubelles au hameau de Lassouts.

M. Philippe MAFFRE demande d'enlever les illuminations de Noël. Une personne a contestée l'élagage d'un arbre communal fait par les services de la mairie dans le hameau de Soulègre.

M. Jean-Michel SIRE redemande si le projet d'agrandissement de chemin au Saut de Lègue a pu être étudié.

M. David ESCANDE informe qu'il a assisté à une réunion concernant le PERM (Permis Exclusif de Recherches Minières) de la Fabrié où était présent le Syndicat Mixte du bassin de l'Agout, le Parc du Haut Languedoc, le Conseil départemental et la Fédération de pêche. L'ARS avait commandé un rapport d'hydrogéologue dont la mairie a demandé à être destinataire. Ce rapport a été mis en ligne sur le site de la commune.

La Mairie recommande à tous les propriétaires d'une source privée dans la zone concernée par le PERM de La Fabrié de déclarer cette source au moyen du formulaire prévu à cet effet.

La commission Energie a de nouveau demandé l'appui de l'O.N.G Systext.

M. Thierry OULES demande des informations sur la piste de Singladou et demande le passage du lamier.

A Sablayrolles, M. Jacques GALIBERT signale une infiltration d'eau chez M.REGALI. Suite à des travaux de voirie, cette infiltration c'est faite par coffret cassé recevant le compteur d'eau.

Mme Elisabeth OULES informe que la vaccination des personnes de plus de 75 ans (volontaire) a débuté le 20 février dernier. En ce qui concerne, les personnes ne pouvant se déplacer, il faut contacter son médecin traitant.

M. Gaël BENOIT a aidé M. Maurice MAURY et M. Christian ROUQUETTE pour le transport du bois nécessaire au le projet d'abri apicole.

Mme Francine VIEU est en attente des articles pour étoffer le prochain journal de la commune.

M. Guillaume GALIBERT remercie la mairie pour le béton qui a été déposé sur le chemin entre le Bonpas et la Tour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures cinquante.